



Déclaration SNUipp-FSU à la CAPD du 18 juin 2019

Monsieur le Directeur Académique,

Tout d'abord, les délégué-es du SNUipp-FSU tiennent à remercier vivement et sincèrement les personnels de la DIPE pour le travail effectué pour les opérations du mouvement.

Le SNUipp-FSU informe les collègues d'une façon réglementaire à chaque étape du mouvement, et en publiera les barèmes, par souci de transparence, et dans le respect des droits des personnels. Ce lien entre les enseignants et les délégués SNUipp-FSU a permis de relever et de faire corriger de nombreuses erreurs comme nous l'avons vu lors des précédents groupes de travail.

Jusqu'à présent, l'affectation des nouveaux enseignant-es ainsi que les mutations de celles et ceux déjà en poste dans les écoles étaient organisées par une procédure de « mouvement intra-départemental », dont les règles étaient déterminées en fonction des spécificités de chaque département, avec la participation active des représentant-es élu-es des enseignant-es à la CAPD. Ces règles permettaient des décisions qui pouvaient être expliquées et appliquées dans l'équité et la transparence. Cela s'appelle le paritarisme : c'est le socle qui permet à la Fonction Publique de bien fonctionner, grâce à l'adhésion des agent-es d'autant mieux convaincu-es d'être au service de l'intérêt général que leurs représentant-es s'impliquent dans le fonctionnement et l'évolution du système.

Anticipant la réforme de la Fonction Publique, le ministre de l'Education Nationale a décidé unilatéralement de dynamiter le mouvement des enseignant-es du 1^{er} degré pour la préparation de la prochaine rentrée. Le « mouvement intra » propre à chaque département, a été remplacé du jour au lendemain par une gestion ministérielle, comme si la vie de chaque école maternelle et élémentaire de France pouvait être conduite depuis le ministère de manière appropriée.

Cette année, les collègues ont dû supporter les différents bugs : retard de l'ouverture du serveur, maintenance en cours de son ouverture, impossibilité de fournir les accusés réception, non respect du calendrier annoncé...

La volonté de nommer à titre définitif tous les collègues en une seule phase a pour conséquence des nominations sur des vœux non demandés. L'algorithme ministériel procède à des affectations forcées, sans considération humaine et en toute opacité. Des collègues sont nommé-es sur des postes très loin de leur domicile.

Le SNUipp-FSU 76 demande que les collègues ne soient affectés à titre définitif qu'avec leur accord, en particulier pour les vœux larges sur des postes non-choisis-

Le SNUipp-FSU réitère sa demande d'être informé en toute transparence des nominations effectuées début juillet/fin août (notamment pour les affectations des TRS) ainsi que des ajustements de rentrée (disponibilités, ouvertures, détachements, in-act-out...). Nous souhaitons donc la mise en place d'un groupe de travail.

En ce qui concerne les affectations des TRS, nous souhaitons que le barème soit pris en compte. Pour nous, c'est en effet l'élément le plus complet de la situation des collègues.